

mariemontvillage

***Projet de vie
de
l'établissement***

Table des matières

« Déclaration d'intention globale »	1
« Pourquoi un projet de vie de l'établissement ? »	3
« Projet de vie de l'établissement »	4
1 La Citoyenneté	4
2 La Citoyenneté à Mariemont Village	5
2.1 La personne âgée	6
2.2 La famille	6
2.3 Le personnel.....	6
3 Le plan d'action	7
3.1 Les dispositions relatives à l'accueil des résidents.....	7
3.2 Les dispositions relatives au séjour.....	7
3.3 Les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie.....	9
3.4 Les dispositions organisant le travail en équipe	10
3.5 Les dispositions permettant une participation des résidents.....	10
« Déclaration d'intention des soins palliatifs »	12
« Déclaration d'intention des soins donnés à la personne démente »	14

« Déclaration d'intention globale »

Mariemont Village marque sa volonté d'inscrire ses activités dans un contexte global de qualité totale. Cette orientation vise à intégrer une démarche qualitative permanente dans un contexte global de qualité de vie de l'institution, des résidents, des familles et du personnel.

Pour l'institution :

- la recherche permanente d'une offre diversifiée,
- la volonté d'innover et de jouer un rôle pilote,
- la recherche permanente de la performance et de l'efficacité,
- l'ouverture vers l'extérieur et l'adaptation aux demandes sociétales environnantes,
- un partenariat avec des services extra-muros et les mouvements mutualistes,
- le développement d'une structure organisationnelle efficace.

Pour les résidents :

- une recherche constante de la qualité de vie,
- la garantie du respect des législations et réglementations,
- une approche globale et personnalisée des résidents,
- un cadre de vie adapté à leurs besoins et attentes,
- le respect des libertés citoyennes,
- la continuité dans les services et soins offerts,
- la défense des intérêts des résidents,
- un partenariat avec des services extra-muros et les mouvements mutualistes,
- l'information et le dialogue sur la démarche visée dans le projet de vie de l'établissement et la concertation dans sa mise œuvre.

Pour les familles et l'entourage des résidents :

- l'écoute et le soutien dans leur vécu en tant qu'entourage des résidents,
- le respect des libertés citoyennes,
- l'information et le dialogue sur la démarche visée dans le projet de vie et la concertation dans sa mise en œuvre.

Pour le personnel :

- le partenariat et la concertation dans un climat de confiance et d'ouverture mutuelle,
- la garantie du respect des réglementations en matière de législation sociale,
- la recherche permanente de réponses aux exigences en matière de qualité et de formation technique et humaine dans le but d'une meilleure motivation,
- la reconnaissance des spécificités et complémentarités de chaque fonction et de leur dépendance mutuelle,
- le respect des libertés et responsabilités réciproques,
- un cadre de travail enrichissant et épanouissant,
- l'information et le dialogue sur la démarche visée dans le projet de vie et la concertation dans sa mise en œuvre.

**Edouard BEHETS WYDEMANS,
Secrétaire Général.**

« Pourquoi un projet de vie de l'établissement ? »

L'objectif du projet de vie est de définir l'identité de l'institution et l'originalité de son offre par rapport à la personne âgée.

Nous voulons que chaque personne âgée trouve et garde un sens à sa vie et à son identité.

Il faut permettre à l'entourage d'accepter la nouvelle situation et de pouvoir garder contact.

Il faut donner au personnel la possibilité de trouver un sens à son travail et de l'améliorer.

En conclusion, l'enjeu du projet de vie est d'améliorer et d'élever la qualité de vie de nos résidents, de leur entourage et du personnel.

Mariemont Villages

« **Projet de vie de l'établissement** »

Ces dernières années, un intérêt croissant pour la qualité de vie en institution est apparu. Soucieux du bien-être, de l'autonomie et des besoins de nos personnes âgées et soucieux d'être toujours en permanente évolution, nous avons axé notre projet de vie institutionnel sur la Citoyenneté de la personne âgée.

1 La Citoyenneté

Le concept de la Citoyenneté s'est construit pendant l'histoire de l'humanité et est étroitement lié aux notions de droit et de devoir. Ce concept met l'accent sur la dignité humaine, l'intégrité physique et mentale, l'interdiction des peines inhumaines, le droit à la liberté et au respect, le droit à la liberté de pensée, la liberté d'expression et d'information, le droit d'égalité et de non-discrimination, le droit de la personne âgée à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle, le droit à la santé. Les droits de chacun entraînent des responsabilités et des devoirs tant à l'égard de la communauté humaine que des générations futures.

Il faut respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux. Il s'agit du respect de la dignité humaine c'est-à-dire la reconnaissance de l'identité de chaque personne, le respect de l'histoire individuelle de chacun, de son intimité et de son espace personnel, de sa propre conception du monde, de l'organisation de sa vie spirituelle et le droit de poursuivre le développement de son potentiel humain.

Chaque résident a droit à l'autonomie, à la sécurité et à l'épanouissement de sa personne. Cela implique entre autres, le droit à la vie privée, le droit à la vie effective, le droit à une vie sexuelle entre adultes consentants, le droit à la participation aux décisions collectives, le droit d'obtenir des services et des aides de manière à accroître son aptitude à vivre de manière indépendante et le respect des rythmes de vie.

Toutes les mesures seront prises pour que les personnes âgées fortement dépendantes et, en particulier les personnes gravement désorientées conservent au mieux leur liberté de communiquer, de se déplacer, de participer à la vie de la société, de garder la maîtrise de leurs ressources et de leurs biens.

Les valeurs fondamentales de la Citoyenneté ont été forgées au cours des siècles. Actuellement consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union Européenne se fonde sur des valeurs communes, individuelles et universelles de dignité humaine, de liberté, de sécurité, d'égalité et de solidarité.

Droits et devoirs, humanisme, souveraineté populaire, égalité sont donc les fondements historiques et philosophiques de la Citoyenneté qui vont déterminer notre projet de vie institutionnel.

2 La Citoyenneté à Mariemont Village

Notre objectif a été de nous inspirer du concept historique pour un faire un projet vivant au sein de notre institution. Nous sommes convaincus que le concept de la Citoyenneté implique l'intégration de la personne âgée.

Au sein de notre village, nous favorisons l'indépendance, l'accessibilité et l'intégration des personnes âgées en leur permettant de participer entièrement à tous les aspects de la vie en société.

Il faut également assurer le bien-être des résidents. Le bien-être est une sensation de plaisir et d'équilibre physique, psychologique et social qui repose sur la satisfaction des besoins du corps et de l'esprit. Une approche du bien-être peut se réaliser notamment par des techniques de soins relationnels, grâce au confort matériel et au respect physique de la personne.

Les techniques de soins relationnels organisés par une équipe pluridisciplinaire composée au mieux d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, de logopèdes, de psychologues, d'éducateurs et d'assistants sociaux porteront notamment sur la technique dite « snoezelen », l'aromathérapie, la réflexologie, le jardin thérapeutique, la balnéothérapie et la musicothérapie.

Le confort passe par un mobilier et un équipement adapté et un environnement plaisant.

Le respect physique de la personne passe notamment par l'habillement correct et une attention portée à l'esthétique en offrant par exemple des services de maquillage, de coiffure, de manucure et de pédicure.

La qualité de vie étant un projet global, notre projet de vie institutionnel est basé sur les trois acteurs fondamentaux de notre village : la personne âgée, la famille et le personnel.

2.1 La personne âgée

La qualité de vie des personnes âgées est un objectif premier dans la maison. Nous reconnaissons la personne âgée dans sa globalité.

Les quatre pôles de notre action gériatrique sont le vieillissement :

- physique,
- psychologique,
- comportemental,
- social.

Nous utilisons de façon optimale toutes les ressources individuelles en assurant l'autonomie, l'estime de soi, l'individualité et l'intégrité. Nous voulons que les personnes âgées soient acteurs de leur propre vécu, dans la mesure de leur autonomie.

Nous maintenons le contact, l'engagement social et la participation.

Au sein des services, nous reconnaissons la Citoyenneté à part entière des personnes âgées, dans la liberté et l'égalité des droits et des devoirs.

2.2 La famille

La famille étant la première cellule de vie dans la société, nous l'impliquons dans la vie de tous les jours, les fêtes, les animations, et nous élargissons ce cercle familial aux amis, aux voisins, aux connaissances.

De cette manière, nous obtenons au sein de Mariemont Village, une relation plus riche, plus dynamique, plus intergénérationnelle.

Nous considérons la famille comme faisant réellement partie de la communauté, elle est chaleureusement accueillie à tout moment de la journée.

2.3 Le personnel

Nous soulignons le rôle important que joue le personnel dans le maintien de la qualité de vie de nos résidents. C'est son organisation, sa structure, sa dynamique qui vont refléter la qualité du travail ainsi que les moyens que nous lui offrons afin de développer, de façon continue, ses compétences et performances.

Nous insistons sur la polyvalence et la pluridisciplinarité qui vont permettre une prise en charge plus élargie et une réponse adaptée et professionnelle aux besoins et demandes de nos résidents.

3 Le plan d'action

Le plan d'action comprend les 5 dispositions suivantes.

3.1 Les dispositions relatives à l'accueil des résidents

Les dispositions relatives à l'accueil des résidents sont prises dans le but de respecter leur personnalité, d'apaiser le sentiment de rupture éprouvé par eux et leur famille lors de l'entrée et de déceler les éléments qui permettront, au cours du séjour, de mettre en valeur leurs aptitudes et leurs aspirations.

(cfr. Cahier des procédures)

3.2 Les dispositions relatives au séjour

Les dispositions relatives au séjour permettent aux résidents de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre familial, notamment en encourageant leur participation aux décisions concernant la vie communautaire et en développant des activités occupationnelles, relationnelles, culturelles en vue de susciter l'ouverture de la maison de repos vers l'extérieur.

Mariemont Village s'est organisé comme un chaîne de services assurant un accompagnement de qualité répondant aux attentes diverses de sa population.

Progressivement créée par l'ajout de nouveaux maillons (accueil de jour, soins de jour, court séjour, résidence-services, maison de repos pour personnes âgées, maison de repos et de soins, cantous, sclérose en plaques), cette chaîne vise à garantir une prise en charge de qualité sur une durée indéterminée, faisant de Mariemont Village une solution se voulant définitive quelle que soit l'évolution de la dépendance de chaque résident.

Le centre d'accueil et de soins de jour accueille la journée, des personnes âgées valides ou dépendantes, l'accent étant mis sur le maintien de l'autonomie.

La résidence-services pour les personnes âgées autonomes et valides, où la prévention, la sécurité et l'autonomie sont primordiales.

Le court-séjour accueille les personnes âgées pour une durée maximale de trois mois par année civile. Il vient en aide aux familles qui souvent sont surchargées et qui ne peuvent pas assurer 365 jours par an les soins particulièrement lourds.

Le service MR et MRS pour les personnes âgées valides, semi valides et dépendantes, où un accompagnement plus traditionnel est valorisé et où la culture palliative est, le cas échéant, mise en évidence.

Une unité spécifique accueille les personnes atteintes de sclérose en plaques.

Elle offre une prise en charge multidisciplinaire et continue dans des lieux adaptés au lourd handicap. Ce service a l'ambition d'être à la pointe en termes d'accompagnement et de soins. L'évolution de l'infrastructure permet aux résidents d'évoluer avec un maximum d'autonomie dans un cadre parfaitement adapté.

Les Cantous accueillent tout particulièrement les personnes désorientées.

Un cantous est un lieu de vie communautaire dans lequel les personnes âgées en perte d'autonomie trouvent un espace où la communication, l'entraide et les relations sont favorisées par la participation aux actes de la vie quotidienne. L'objectif du concept « Cantous » vise à rendre à ces personnes âgées, une autonomie collective face à la perte d'autonomie individuelle et ce, dans un environnement adapté et protégé.

Notre concept « Cantous » est basé sur *trois principes*.

- Le principe de la communauté : tous les partenaires, résidents, personnel et familles participent ensemble à une vie de groupe et y assurent des tâches communes, fondement d'une véritable convivialité, la vie communautaire étant permanente. L'espace de vie est ouvert et de type familial.
- Le principe de la participation et de la subsidiarité : ce principe s'exerce sur les *trois acteurs* des Cantous :
 - le résident : Il participe aux différentes activités organisées se rapportant aux actes de la vie journalière.
 - le personnel : Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire et polyvalente.
 - la famille : Elle fait partie de la communauté et est accueillie à tout moment de la journée, à l'exception de la période des soins.
- Le principe d'autonomie : le principe d'autonomie est développé grâce à l'architecture, à l'espace communautaire équipé du matériel et du mobilier nécessaire à une vie de groupe, à la préparation des repas, au stockage alimentaire, aux rangements divers ainsi qu'à l'entretien du linge et des locaux. Ils ne comptent pas sur les autres services, et ensemble, ils acquièrent une autonomie de groupe.

(cfr. Cahier des procédures)

3.3 Les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie

Les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie ont pour but de préserver l'autonomie des résidents tout en leur procurant bien-être, qualité de vie et dignité.

La nécessité d'un « chez soi » est largement reconnue à Mariemont Village.

Le concept « hôtelier » concerne tant l'environnement extérieur, l'architecture, le design du bâtiment et les services développés autour des résidents. Notre architecture est de type hôtelier et non de type hospitalier, démedicalisant ainsi notre accompagnement. Les aides à la mobilité sont discrètement intégrées au bâtiment dans le but de maintenir une dimension hôtelière. Les espaces verts sont adaptés et permettent l'exercice, la promenade et le repos.

En termes de restauration, élément capital de la qualité de vie, nous favorisons les repas au restaurant faisant de ceux-ci, une occasion de rencontres et de communication. Les services hôteliers se font également en chambre.

Les repas constituent des repères fondamentaux dans la journée de la personne âgée qui leur accorde une importance considérable, car ils répondent à une multitude de besoins biophysiques, sociologiques et psychologiques. Une démarche qualité est développée afin de respecter les préférences culinaires de chacun et les programmes alimentaires selon les cas.

Nos résidents retrouvent parmi nous un hébergement adapté rappelant le domicile : les chambres sont individuelles et spacieuses, communiquant avec une salle de bain privée.

Un mobilier de qualité est proposé, mais nous encourageons le résident à venir avec ses propres meubles et à décorer sa chambre avec ses souvenirs personnels.

Un canal interne TV est disponible dans chaque chambre et les espaces communautaires pour permettre aux résidents de prendre connaissance des services et animations quotidiennes organisés par l'institution.

Les espaces communautaires accueillent les résidents, familles et amis. Ce sont des endroits conviviaux et des centres de rencontre, de communication.

(cfr. Cahier des procédures)

3.4 Les dispositions organisant le travail en équipe

Les dispositions organisent le travail en équipe dans un esprit interdisciplinaire et de formation permanente, exigeant du personnel, un respect de la personne du résident, de son individualité, en actes et en paroles et octroyant à ce personnel, des moyens, notamment en temps, qui facilitent le recueil et la transmission des observations permettant d'atteindre les objectifs du projet de vie.

(cfr. Cahier des procédures)

3.5 Les dispositions permettant une participation des résidents

Les dispositions permettent une participation aux résidents, chacun selon ses aptitudes, en vue de favoriser le dialogue, d'accueillir les suggestions, d'évaluer en équipe la réalisation des objectifs contenus dans le projet de vie institutionnel et d'offrir des activités rencontrant les attentes de chacun.

Elus par l'ensemble des résidents, les membres du Conseil des Résidents bénéficient d'un rôle reconnu au sein de notre village. Ce conseil favorise la communication et l'écoute de notre communauté.

Le Comité d'Ethique met en communication les professions multidisciplinaires de la maison, ainsi que les familles de résidents et les membres du Conseil des Résidents. Il se réunit pour débattre sur les thèmes fondamentaux appelés à guider les équipes dans leur pratique journalière.

L'implication des résidents est sollicitée dans divers projets et activités de l'institution (jardin des 5 sens, canal tv interne, journées à thème, expositions, projections cinéma, marchés, excursions, ...). La revue « Mon Village » donne aussi la possibilité de s'exprimer, joue un rôle d'information pour les familles et permet l'échange entre résidents.

Les nombreuses activités proposées permettent aux personnes âgées de garder un lien entre elles et la société. Notre institution se veut résolument ouverte vers l'extérieur en évitant à tout prix un « ghetto » de personnes âgées. Elle propose entre autres divers services accessibles à l'ensemble de la population : mini-golf, restaurant à la carte, boutique, salon de coiffure, autant d'éléments qui caractérisent cette ouverture.

Le restaurant à la carte, ouvert également aux personnes extérieures, permet de nouvelles rencontres autour d'un repas chaleureux dans un cadre convivial. Il est complété par un jardin et un barbecue.

Les résidents ont également la possibilité de participer à la réalisation de projets novateurs. Notre objectif est de mettre à la disposition des résidents des infrastructures qui répondent à leurs attentes. Par leur participation active, les résidents se sentent pleinement investis, écoutés et acteurs de terrain.

Notre approche philosophique est une approche naturelle et humaine qui met en avant les trois acteurs de l'institution : le résident, son entourage et le personnel. Cette vision humaniste permet d'individualiser l'accompagnement et d'arriver à de bons résultats au niveau de la qualité.

(cfr. Cahier des procédures)

**Edouard BEHETS WYDEMANS,
Secrétaire Général.**

« Déclaration d'intention des soins palliatifs »

Les soins palliatifs constituent des soins actifs prodigués dans une approche globale aux personnes parvenues au terme de leur existence, quelle que soit la pathologie en cause.

Ils visent en particulier à :

- améliorer la qualité de la vie du malade, notamment en apaisant ses souffrances grâce à des thérapeutiques adaptées,
- accompagner la personne dans son cheminement vers la mort en lui proposant une présence morale, affective, spirituelle,
- procurer le soutien nécessaire aux proches, les aider à participer à la prise en charge du malade et à amorcer le travail de deuil.

Notre action se veut globale et orientée vers les résidents, leur famille et le personnel. En ce qui concerne le personnel, elle est centralisée au sein de notre « groupe palliatif » regroupant des personnes de référence des différents secteurs de l'institution.

Notre action sera axée sur :

En ce qui concerne le personnel :

- le recyclage, la formation de l'ensemble du personnel, tous domaines confondus,
- la présence quotidienne d'une personne de référence des soins palliatifs,
- l'entraide entre collègues et surtout l'établissement d'un bon dialogue,
- une bonne collaboration des médecins traitants et du médecin coordinateur.

En ce qui concerne la famille :

- la mise à disposition d'un espace prévu pour accueillir les familles, pour dialoguer, se détendre, se recueillir (actuellement, la salle Renoir),
- l'encadrement psychologique de la famille.

En ce qui concerne le résident :

- la disparition de la douleur et la surveillance du seuil d'apparition de celle-ci,
- l'écoute et le respect des volontés de la personne qui se trouve en soins palliatifs,
- la dispensation de soins corrects en veillant au confort de la personne,
- la satisfaction des désirs du moment (alimentation, hydratation, tendresse, ...),
- la prise en charge globale du patient, tant morale, sociale, physique que spirituelle,
- l'assurance de disposer du matériel adéquat en suffisance (oxygène, pompe à morphine, ...).

Notre désir est de favoriser l'interdisciplinarité par :

- une formation interne aux différentes techniques,
- la relation avec les médecins, les familles (accompagnement et travail de deuil),
- l'écoute active, l'accompagnement spirituel et les soins continus aux patients,
- l'analyse des situations en éthique clinique par une formation continue se référant aux différents stades de la dégradation de l'état général en fin de vie, par un encadrement psychologique du personnel, du patient, de la famille et des proches de celui-ci.

**Edouard BEHETS WYDEMANS,
Secrétaire Général.**

« Déclaration d'intention des soins donnés à la personne démente »

Les soins aux déments constituent des soins actifs prodigués dans une approche globale aux personnes atteintes de désorientation dans le temps et dans l'espace.

Ils visent en particulier à :

- améliorer la qualité de vie du résident par une prise en charge de type communautaire,
- accompagner la personne dans les activités de la vie journalière,
- favoriser le maintien des relations sociales,
- procurer le soutien nécessaire à la famille, l'aider à participer à la prise en charge du parent.

Notre action se veut globale et orientée vers les résidents, leur famille et le personnel soignant. Elle se matérialise concrètement par des actions ciblées sur ces 3 acteurs.

En ce qui concerne le résident :

- l'accueil au sein de structures spécifiquement adaptées à la vie communautaire (Cantous),
- la création d'un support d'assistance fondamental à la personne âgée et un support thérapeutique sur base de la convivialité et la solidarité,
- la prise en charge globale du résident,
- la participation des usagers à la vie quotidienne tout en respectant le rythme et les capacités des usagers,
- la préservation et l'amélioration aussi bien de l'autonomie que des relations sociales.

En ce qui concerne la famille :

- l'intégration à la prise en charge du parent,
- le soutien psychologique de la famille.

En ce qui concerne le personnel :

- la présence d'un personnel formé, stable et polyvalent dans ses actions,
- la présence d'une personne de référence,
- l'entraide entre collègues et l'instauration d'un climat de dialogue,
- la collaboration avec les médecins traitants et le médecin coordinateur.

Notre souci au quotidien sera de favoriser l'intégration de la personne démente au sein d'une communauté de vie favorable à la communication, l'entraide et les relations.

**E. BEHETS WYDEMANS,
Secrétaire Général.**